

Rapport de la 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage du Projet ACCEPT

N'Djamena, le 19 mars 2021

La deuxième réunion du Comité de pilotage (CoPil) du projet « Adapter l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de changement climatique pour l'élevage pastoral au Tchad » (ACCEPT) s'est tenue le vendredi 19 mars 2021 dans la salle de conférence du projet PRAPS à N'Djaména. Une partie des participants notamment les partenaires du CIRAD a pu suivre à distance via le réseau Teams.

Les travaux se sont déroulés en session restreinte selon l'agenda reproduit en **Annexe 1**.

Le présent document est un compte-rendu du déroulé des sessions et un relevé des recommandations du CoPil en vue d'un suivi lors des prochaines réunions du comité.

1. SESSION 1 : LANCEMENT DES TRAVAUX ET RAPPORT D'ACTIVITES

A 09 h 45, le Président du CoPil, le Directeur Général de l'Elevage, a constaté l'atteinte du quorum et la présence de la majorité des membres statutaires du CoPil. Il a procédé à l'ouverture de la réunion en rappelant l'importance que revêt le projet ACCEPT pour le Tchad. Pour lui, ce projet vient combler un gap en terme de propositions et d'expérimentations de solutions propices à l'adaptation des pratiques l'élevage aux changements climatiques.

Il a ensuite invité chacun des membres et des participants à se présenter. La liste de présence est en **Annexe 2** du rapport.

Par la suite une vidéo de présentation du projet ACCEPT a été projeté.

Une présentation du rapport narratif d'activités 2020 du projet ACCEPT s'en est suivie. Notons que ce rapport a été déjà validé par la Délégation de l'Union Européenne (DUE), partenaire financier du projet. Elle a été suivie d'une longue discussion. Ci-dessous, le relevé des principales questions-réponses :

Question / Complément	Réponse / Clarification
Quelles sont les modalités de constitution de la base de données sur les campements d'éleveurs ?	Le géo référencement des campements a été effectué durant le diagnostic agropastoral et l'objectif était de dénombrer tous les campements. Cependant la logistique et les conditions d'accessibilité n'ont pas permis d'atteindre tous les campements des 4 sites d'intervention du projet : départements de Biltine et Mourtcha (zone Saharienne), Fitri et Abtouyou (zone sahélienne), Chari (zone périurbaine), Mandoul et Barh-Koh (zone soudanienne). Les paramètres généraux essentiels des lieux sont captés : position, population (humaine et

Question / Complément	Réponse / Clarification
	cheptel), type d'habitat, ressources pastorales, système d'élevage dominant.
Comment ont été sélectionnés les candidats thésards ?	L'option était d'appuyer à travers un comité ad hoc les candidats thésards à affiner leurs projets de thèse avant soumission aux écoles doctorales. Bien que longue et contraignante, cette approche s'est révélée pertinente car les dossiers présentés aux universités ont tous jusqu'alors été acceptés (par des universités au Bénin, Niger, Burkina Faso et France)
Quelle est la position des acteurs à la base vis-à-vis du projet ? Sent-on une adhésion des parties-prenantes ?	Oui : il y a même un grand engouement et l'important était de clarifier auprès des parties prenantes ce que peut faire ou ne pas faire un projet de recherche-développement comme ACCEPT. L'ancrage local se fait à travers les Comités Départementaux d'Action (CDA), cadres de concertation des acteurs au niveau des départements au Tchad, le réseau de la PPRT et surtout le positionnement prochain d'animateurs du projet dans les 4 sites d'intervention.
Quelles seront les modalités d'une mise à l'échelle vers d'autres sites ? Qu'en sera-t-il de l'après-projet et du transfert de compétences ?	Une fois que les divers initiatives et innovations auront été co-élaborées avec les acteurs des 4 sites d'intervention, les échanges d'expériences seront organisés avec les bénéficiaires potentiels vivant dans des contextes similaires. La présence de la PPT assure l'appropriation des innovations co-élaborées. De même la co-élaboration par les acteurs assurera la pérennisation des technologies et surtout des revenus financiers.
Qu'en est-il de la prise en compte de la valorisation des sous-produits agricoles ou industriels ?	L'évaluation de la disponibilité des sous-produits agricoles agro-industriels (SPAI) utilisables dans les filières fourrages aliments-bétail, est prévue. L'étude stratégique 2 confiée à l'IRAM fournira des options de recherches précises au projet.
Comment lever la contrainte de l'eau pour la production de variétés de fourrage ?	Les essais en cours visent à tester le choix du <i>Maralfalfa sp</i> comme culture fourragère intensive, et à lancer un certain nombre de parcelles de démonstration sur les sites les plus appropriés du projet, afin que soient conduites des actions de concertation et de co-construction d'innovations en partenariat (méthode Recherche Action en Partenariat). Le projet est preneur de toute technologie ou innovation dans les contextes similaires en vue de leur test et adoption au Tchad

Les recommandations suivantes sont soumises à l'équipe du projet :

- Utiliser tous les leviers pour communiquer davantage sur l'expérimentation des cultures fouragères et du Marafalfa ;
- Consulter d'autres bases de données existantes notamment les résultats du projet PARSAT pour capitaliser sur les informations de base touchant certains sites d'intervention d'ACCEPT comme le Batha et le Guera.

2. SESSION 2 : RAPPORT FINANCIER ET PLANIFICATION

Le rapport financier 2020 a été présenté. Globalement le projet n'a pas pu exécuter des activités notamment l'expérimentation des blocs nutritionnels à cause de la situation de COVID. Ainsi pour une subvention de 830 055 euros, il a été dépensé 543 687 euros.

La DUE a félicité l'équipe du projet et les partenaires du consortium pour les résultats atteints malgré les contraintes. Le taux de consommation permettra de déboursier le décaissement annuel pour l'année 2021. La DUE attend des clarifications sur certaines procédures et dépenses effectuées en 2020 pour autoriser ce nouveau décaissement.

La recommandation suivante est alors issue du CoPil :

- Veiller dans la présentation des comptes à mentionner le taux de consommation du budget qui est un aspect très important de la mise en œuvre.

Enfin les membres du CoPil ont été informés sur les activités prévues par le projet pour l'année 2021. Si les conditions sanitaires s'améliorent, le projet compte accélérer la mise en œuvre en intensifiant les travaux de ses groupes thématiques et l'opérationnalisation des animateurs sur les sites d'intervention. La restitution des trois études stratégiques confiées à l'IRAM permettra aussi d'affiner les initiatives précises à co-construire avec les acteurs dans les trois thématiques suivantes :

- Les diversités et pratiques pastorales ;
- La disponibilité structurelle et accessibilité des SPAI ;
- Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

Les recommandations suivantes sont issues des échanges qui s'en sont suivis :

- Veiller au principe de précaution dans l'utilisation du plastique dans l'expérimentation des barrages souterrains et l'introduction des variétés de cultures ;
- Veiller à l'aspect genre dans la sélection des postulants aux thèses et Masters ;
- Faciliter à travers le partenaire du consortium CIRAD le renforcement de capacités des dispositifs de formation et de recherches dans le domaine de l'élevage notamment la mise à jour des curricula.

L'ordre du jour a été épuisé à 12h35 et le Président du CP a mis fin aux travaux à la satisfaction générale des participants.